**Appel à contribution, colloque : « Préfets en Méditerranée, préfets méditerranéens ? (XIXe-XXIe siècle) »**

**Lieu** : Nice

**Date** : 4 et 5 juin 2026

**Responsables** : Pierre Allorant (Centre de recherche juridique Pothier, université d’Orléans), Majid Embarech, Jérémy Guedj, Jean-Paul Pellegrinetti (CMMC, Université Côte d’Azur)

**Comité scientifique :** Claire Marynower (IEP Grenoble), Gildas Tanguy (IEP Toulouse), Marc Ortolani (Université Côte d’Azur), Aurélien Lignereux (IEP Grenoble), Igor Moullier (ENS Lyon), Tiphaine Le Yoncourt (Rennes I), Pierre Karila-Cohen (Rennes II), Pierre Allorant (Centre de recherche juridique Pothier, université d’Orléans), Majid Embarech, Jérémy Guedj, Jean-Paul Pellegrinetti (CMMC, Université Côte d’Azur), Anne-Laure Ollivier (POLEN, université d’Orléans)

**Description scientifique**

La construction nationale française, aussi forte et lointaine qu’elle puisse paraître, n’a jamais véritablement dépassé l’opposition, voire la contradiction, entre la diffusion d’un modèle homogène et la permanence d’un territoire marqué par sa diversité. Centralisation administrative ne signifie pas centralisation politique, encore moins uniformité culturelle, même si ces deux dernières dimensions entretiennent des liens étroits, car la diversité en question prend souvent les traits de cultures politiques inscrites localement. Il y a donc un paradoxe au pays du jacobinisme et, depuis la Révolution, de la « République une et indivisible » : la marche – parfois forcée, mais moins qu’on pourrait le penser – à l’unité nationale s’accommodait finalement du maintien de particularités, sinon de spécificités locales[[1]](#footnote-1). L’un des objectifs de cette manifestation est de déterminer si celles-ci trouvent un écho dans l’action des hauts fonctionnaires du ministère de l’Intérieur que sont les préfets. Si leur action dans le processus d’uniformisation nationale, vectrice d’homogénéité, est indéniable, elle n’a pourtant pas gommé les identités locales, même si ces dernières ne sauraient exister, la plupart du temps, par exclusive[[2]](#footnote-2). Le temps n’est plus où l’analyse d’un espace local ou régional, au prisme du politique, passait pour une provocation ou une hérésie historiographique. C’est donc un portrait des préfets méditerranéens à l’époque contemporaine que l’on ambitionne de dépeindre au cours de cette manifestation, dans une histoire de l’administration qui projette de prendre en compte les identités locales, les cultures, les sensibilités, les représentations et les pratiques politiques à l’œuvre dans ces territoires méditerranéens.

Par « préfets méditerranéens » nous entendons les hauts fonctionnaires en poste dans la France méditerranéenne, soit, avant 1962, seize départements et treize après l’indépendance de l’Algérie, dans une zone qui s’étend du littoral héraultais à la frontière maralpo-italienne et des Alpes du Sud aux rivages nord-africains. Cela concerne les trois départements d’Algérie (Alger, Oran, Constantine), des six départements formant la région Provence-Alpes-Côte d’Azur, aujourd’hui Région Sud (Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes, Vaucluse, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes), des deux départements constitutifs de la région Corse (Corse-du-Sud et Haute-Corse) et des cinq départements regroupés dans la région, avant la fusion de 2016, Languedoc-Roussillon (Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales, Gard et Lozère).

Ce cadre géographique nous servira de terrain de mise à l’épreuve des traditions de recherche mise en avant par Gildas Tanguy dans un article historiographique éclairant en 2015[[3]](#footnote-3). La première de ces traditions décrit le préfet français comme un représentant de l’État. Les travaux s’attachent alors à observer l’institution préfectorale dans ses rapports avec le pouvoir central en privilégiant une approche « *top-down* »[[4]](#footnote-4). Cette approche revient à analyser l’institution à travers le filtre du régime politique ou du contexte institutionnel dans lequel elle s’inscrit. La seconde tradition de recherches observe l’institution dans son environnement politico-institutionnel immédiat : le préfet est ici resitué dans un « système politico-administratif local », une forme de configuration dans laquelle il « apparaît comme l’un des pivots essentiels du réseau notabiliaire départemental » ou, pour le dire autrement, comme la figure de proue de « la structure informelle du gouvernement départemental »[[5]](#footnote-5). Les travaux qui s’inscrivent dans cette perspective ont un point commun : ils insistent sur la dimension fonctionnelle de la figure préfectorale[[6]](#footnote-6). Des enquêtes plus récentes – réalisées par des historiens et des socio-historiens notamment – ont renouvelé ces approches classiques en jetant les bases d’une ethnologie et d’une anthropologie des pratiques administratives préfectorales, mettant ainsi en scène les administrateurs départementaux dans leur pratique quotidienne et routinière du métier[[7]](#footnote-7). Ce colloque entend reprendre et exploiter les pistes fécondes engagées par l’ensemble de ces traditions afin de répondre, au moyen de grilles d’entrées très diverses à la question suivante : qu’est-ce qu’administrer un département méditerranéen ? Existe-t-il des spécificités de l’exercice du métier de préfet dans ces départements, à la fois dans les tâches à accomplir – on songe par exemple à la lutte contre des feux de forêts récurrents et dramatiques – et dans la physionomie de l’environnement politico-institutionnel dans lequel ces hauts fonctionnaires doivent agir. Aussi dramatique et exceptionnel soit-il, l’assassinat du préfet Claude Érignac en Corse en 1998 témoigne par exemple d’une configuration très complexe de l’administration de l’île face aux mouvements nationalistes. D’autres formes de violence peuvent exister ailleurs, par exemple dans le Sud de l’Italie et en Sicile, face aux mafias[[8]](#footnote-8).

Loin de chercher à définir exclusivement un « idéal-type » du préfet méditerranéen, les travaux du colloque seront ouverts à des études de cas précises, tributaires de l’état des sources, de la connaissance et des questionnements. Les réflexions entreprises s’inscriront dans le cadre d’un espace géo-culturel dépassant les frontières nationales. Les nombreux allers-retours et les comparaisons avec l’Espagne, l’Italie et la Méditerranée le prouvent : histoire locale et régionale ne signifie pas histoire localiste, encore moins régionaliste. L’approche multiscalaire sera particulièrement bienvenue, les réflexions pouvant s’organiser autour des questionnements (non-exclusifs) suivants : de quels milieux les élites administratives « méditerranéennes » sont-elles issues ? Sur quoi la réussite (ou non) en terme de carrière de ces préfets repose-t-elle ? Existe-t-il une culture, une pratique, et une identité professionnelle propre à ces préfets méditerranéens ? S’agit-il d’une spécificité ou d’un véritable particularisme ? Comment les liens entre ces préfets et les élites locales se traduisent-ils ? Au total, dans quelle mesure un préfet (ou un sous-préfet) en poste en Méditerranée est-il, devient-il ou peut-il être décrit comme « un préfet méditerranéen » ? Les axes proposés, non exhaustifs, sont les suivants :

1. **Approche prosopographique des préfets en Méditerranée : origines et formations**

Cet axe privilégiera une approche prosopographique des préfets en poste en Méditerranée, en prenant en compte l’exercice, par ces derniers, de mandats politiques locaux et nationaux. Dans ses travaux, Pierre Allorant a par exemple montré qu’au XIXe siècle, les parlementaires méditerranéens ont, avant ou après leur mandat national, effectué une partie de leur carrière au sein de l’administration préfectorale[[9]](#footnote-9). L’existence de carrières mixtes entre l’administration territoriale et les mandats de parlementaires nationaux repose en partie sur l’idée qu’une influence et qu’un ancrage politique local ne font que renforcer le service de l’État. Les monarchies parlementaires censitaires sont d’ailleurs loin de rompre avec cet usage discutable des parlementaires fonctionnaires qui devient même un véritable sujet sous la monarchie de Juillet.

Certaines régions méditerranéennes occupent une place de choix au sein du corps préfectoral. Sous le Second Empire, la Corse et les Corses sont ainsi comblés de faveur : Ajaccio devient préfecture de 1ère classe, ce qui lui permet de compter de grands préfets tel le juriste Thuillier, qui meurt en fonction directeur de l’administration départementale et communale, et de nombreux insulaires entrent dans ce corps administratif comme Denis Gavini à Nice[[10]](#footnote-10) ou Costa de Bastelica dans le Vaucluse et dans l’Hérault, La Corse s’installe alors au premier rang des départements pourvoyeurs de fonctionnaires préfectoraux, devant l’Algérie et le Gard. Quelques portraits de « grandes figures préfectorales méditerranéennes » peuvent être proposés, sans évidemment prétendre à l’exhaustivité mais en présentant seulement le parcours de quelques préfets ayant marqué l’histoire de la région par leur action administrative[[11]](#footnote-11). La focale pourrait être mise sur les fonctionnaires issus des régions méditerranéennes (ou faisant état d’une attache familiale, culturelle ou « identitaire » avec ces régions méridionales) et ayant été en poste dans des départements méditerranéen, même si l’historien doit naturellement rester prudent face aux définitions nécessairement plastiques et mouvantes de l’identité.

**2. Les préfets en poste en méditerranéens : une *praxis* spécifique ?**

Le colloque vise ici à interroger les questions du travail administratif et des pratiques sociales de ce corps de hauts fonctionnaires. Celles-ci ont fait l’objet d’une analyse approfondie de Bernard Le Clère et Vincent Wright, qui ont, dans leur ouvrage *Les préfets du Second Empire* porté leur attention sur la vie intime et quotidienne des administrateurs départementaux (journées types, audiences, correspondance, déplacements, protocole, réceptions, vie familiale…) [[12]](#footnote-12). Citons également, dans ces premières entreprises de relecture de l’institution, l’ouvrage important de Pierre Birnbaum sur les juifs d’État [[13]](#footnote-13). Ses analyses sur la « dynastie » des préfets Hendlé décrivent avec précision comment les valeurs qui les animent (rapport à l’État et à la République) se traduisent dans leurs pratiques administratives (laïcité, application des lois sur l’École…). Plus récemment, les travaux de Pierre Karila-Cohen ont enrichi notre connaissance des pratiques sociales du corps au XIXe siècle[[14]](#footnote-14). Ici, les interrogations ayant trait à l’identité méditerranéenne – supposée ou réelle – pourraient être abordées, même si le chercheur se doit bien évidemment d’être prudent dans la mesure où l’identité relève avant tout de l’affectif et qu’elle se mesure difficilement. L’identité méditerranéenne ne peut, naturellement, être réifiée, et elle se cherchera avant tout ici à hauteur d’homme. Dans cette perspective, l’objectif de la manifestation sera donc de questionner la spécificité de la Méditerranée française dans la pratique préfectorale. Celle-ci a souvent fait l’objet dans les écrits des administrateurs d’un discours stéréotypé. Le poids des représentations – qui n’a actuellement pas disparu – sur la France méridionale est une réalité des discours politiques, littéraires et médiatiques contemporains dont les racines peuvent aisément remontées au XIXe, voire avant. Barrès, le Lorrain, pour qui les « vrais » Français étaient ceux du Nord et de l’Est, contre le Sud de Gambetta ou de Jaurès, écrivait : « Sur la construction politique française, la Loire apparaît comme une profonde fissure. Prosper Mérimée, alors inspecteur général des monuments historiques, ne rapporte-t-il pas : « En arrivant à Avignon, il me sembla que je venais de quitter la France » ?[[15]](#footnote-15). Une partie des membres du corps préfectoral, à l’instar du sentiment exprimé par certaines élites politiques, intellectuelles et culturelles de l’époque, éprouvent du scepticisme quant à la capacité des populations méridionales - et plus largement provinciales – de développer un sens civique[[16]](#footnote-16). Voici par exemple ce qu’un préfet envoyé à Paris disait du département du Var au milieu du XIXe siècle :

« La population est peu éclairée ; elle manque en général d’élévation dans les idées et dans les sentiments. L’esprit des habitants est ombrageux et vindicatif. Les coteries et les hostilités locales sont nombreuses. On vit chez soi et ne s’associe que pour nuire à son ennemi. Cet ennemi, on ne le tu pas, comme en Corse, mais on le dénonce, on le perd par tous les moyens. Il y a de l’Italien et de l’Arabe dans le caractère des habitants de cette partie de la Provence, où plusieurs races se sont mêlées et où la guerre a été plus longtemps qu’ailleurs l’état normal du pays »[[17]](#footnote-17).

La France méridionale s’est donc aussi construite par rapport à cette altérité, bien que les relations strictement politiques et administratives qu’elle entretient avec l’État ne puissent se réduire à des rapports de domination. Cet espace semble apparaître comme une terre électorale aux diverses tentations, dérogeant presque naturellement aux lois de la République, et qui accréditerait l’idée selon laquelle seuls les scandales et affaires caractérisent la vie politique méridionale, où Tartarin serait roi. Les terres méditerranéennes et leurs particularismes locaux paraissent éloignés du pouvoir central et presque en marge des grandes évolutions politiques nationales qui affectent la société dans son ensemble. À travers des grilles d’entrées très diverses (savoirs prospectifs sur l’élection, observation et surveillance de l’opinion publique[[18]](#footnote-18), apprentissage du métier, application *in situ* de la loi, traitement des grèves etc.), l’enjeu sera ici de déterminer si l’action des préfets permet de constater l’existence de décalages entre la réalité et les représentations – outrancières comme dans les jugements de Barrès ou Mérimée cités plus haut – au fondement de véritables mythes politiques. Quels sont, par ailleurs, les multiples enjeux à l’aune desquels se mesure la pratique préfectorale méditerranéenne ? Pourront être abordées ici les questions liées aux évolutions et aux mutations sociales, comme celle des grands conflits sociaux ou encore des migrations, renforcées par le rôle des rapatriés d’Algérie. Ces bouleversements occupent-ils une place spécifique dans le système d’actions et de représentations politiques de ces préfets méridionaux ? D’autre part, les autres changements qui affectent la société française après 1945 touchent-ils (et avec quelle ampleur ?) le corps préfectoral exerçant dans les départements méditerranéens ? Dans cette perspective, le colloque pourra aborder la question de la féminisation du corps préfectoral après 1945, afin de déterminer dans quelle mesure celle-ci concerne les préfets méditerranéens.

 Sur le plan diachronique, l’analyse des pratiques permettra ensuite de questionner l’impact de la décentralisation entreprise au début des années 1980, les travaux sur l’institution se « raréfiant » à partir de cette période. À l’inverse des études sur la « dimension locale de la politique [[19]](#footnote-19) » et des enquêtes sur le « gouvernement local » qui ont alors fait florès, l’administration préfectorale des préfectures méditerranéennes s’est retrouvée le parent pauvre de la littérature scientifique. Hormis les récits personnels d’anciens protagonistes du corps, seuls quelques écrits[[20]](#footnote-20) ont tenté de (ré)évaluer le rôle du « préfet dans la décentralisation [[21]](#footnote-21)» en s’inspirant très largement du paradigme systémique au cours des années 1960-1970. Le colloque visera donc aussi à éclairer les effets de la décentralisation [[22]](#footnote-22) - par lequel l'État transfère au profit des collectivités territoriales certaines compétences et les ressources correspondantes - sur des préfets méditerranéens qui ont vu leur rôle profondément transformé par un processus encore en cours au début de la décennie 2020[[23]](#footnote-23).

Aussi, on encouragera les perspectives comparatistes avec d’autres départements et territoires de l’espace national et méditerranéen[[24]](#footnote-24). Jamais, en effet, cet espace n’est considéré en vase clos et retranché de ses voisinages immédiats ou lointains. Comment en effet prétendre déceler la spécificité de l’action des préfets méditerranéens sans comparaison ? Autant de questions qui s’inscrivent dans le temps long de l’histoire contemporaine et accordent toute sa place à une analyse privilégiant systématiquement une dimension spatio-temporelle plurielle. Un focus pourra être mis sur le corps des diplômés juristes des facultés méridionales, avec une réflexion sur la spécificité ou non des identités et des cultures méditerranéennes dans la formation de ces préfets, à partir d’un questionnement reprenant tous les grands domaines d’investigation de l’histoire administrative, sociale et politique.

**3. Évolutions et diffusion du modèle préfectoral en Méditerranée**

Comme l’ont montré diverses études récentes[[25]](#footnote-25), le préfet est loin d’être une figure exclusivement française. Plusieurs pays méditerranéens en sont dotés de plus ou moins longue date. Cet axe abordera dès lors la fonction préfectorale en Méditerranée sous un angle dynamique en s’intéressant à la diffusion du « modèle préfectoral » dans les régions méditerranéennes et, au-delà, dans les régions d’Europe méditerranéenne et d’Afrique du Nord ayant subi l’influence française. Plus qu’un « modèle » napoléonien du préfet qui aurait été exporté de manière uniforme en Europe et dans le monde – récit mythique qui ne correspond pas à la vérité historique –[[26]](#footnote-26), l’empreinte napoléonienne fut cependant forte au début et dans la première moitié du XIXe siècle. La division provinciale, inspirée par les idéaux de la Révolution française est rendue officielle en Espagne par le décret royal du 30 novembre 1833. S’agissant de l’Italie, la réorganisation administrative en provinces héritées du modèle départemental napoléonien se voit confirmée en 1818, puis au moment de la construction de l’unité italienne (en 1848 et 1859) afin d’uniformiser le territoire du Royaume de Sardaigne et d’en améliorer l’administration. Le colloque accueillera avec intérêt les communications portant sur l’Italie, pays à forte tradition préfectorale où s’observent maints indices de la solennité de l’institution, et qui pourraient s’inscrire dans la lignée de travaux particulièrement féconds menés sur le corps préfectoral italien aux XIXe et XXe siècle (notamment les études de Marco de Nicolò[[27]](#footnote-27) ou Alberto Cifelli[[28]](#footnote-28)), illustrés par la tenue en 2018 d’un colloque international organisé par Alessandro Breccia et Giovanni Focardi et qui avait pour thème les préfets entre 1968 et 1973[[29]](#footnote-29). Dans cette perspective, des recherches comparées faisant état des spécificités des préfets de l’Europe méditerranéenne seraient ici particulièrement pertinentes dans l’optique des problématiques soulevées par cet axe. Ainsi, en Espagne, État où la figure du représentant territorial est pourtant particulièrement bien ancrée et illustrée par le *delegados del Gobierno[[30]](#footnote-30)*, les fonctions préfectorales ne s’inscrivent pas ou peu dans la logique du métier et/ou de la profession et renvoient davantage à une logique de mission.

À plus large échelle, le préfet s’avère aussi être un acteur administratif et politique essentiel de l’extension territoriale en Méditerranée à l’époque coloniale, comme l’ont en partie montré les travaux de Majid Embarech dans sa thèse consacrée aux préfets d’Alger, des années 1930 à l’indépendance de l’Algérie[[31]](#footnote-31). Alors que la présence française en Afrique du Nord débute avec la conquête de la régence ottomane d’Alger en 1830, l’annexion des nouveaux territoires se matérialise en 1848 par la création de trois nouveaux départements français : ceux d’Alger, de Constantine et d’Oran. L’étude des préfets d’Algérie s’inscrirait donc pleinement dans les réflexions de ce colloque, en questionnant l’existence d’un « modèle colonial méditerranéen » applicable ou non aux préfets en poste en Algérie. Toujours dans cette dimension euroméditerranéenne, le colloque pourra donner lieu à des communications qui analyseront la fonction de *wali* en Algérie et au Maroc ou celle de gouverneur en Tunisie, l’étude des représentants de l’État dans les États du Maghreb étant actuellement en plein renouvellement comme l’ont montré les travaux de Nadia Alaoui dans sa récente thèse[[32]](#footnote-32), ou ceux d’Antoine Perrier[[33]](#footnote-33), qui ont analysé la façon dont les monarchies marocaine et tunisienne se sont recomposées face à une domination coloniale cherchant à imposer un « modèle administratif français », le *makhzen* marocain et le *beylik* tunisien ayant fait perdurer en leur sein des services publics autonomes sans lesquels les deux pays étaient ingouvernables. Il s’agira ici de déterminer aussi, notamment dans une perspective postcoloniale, les héritages du modèle préfectoral français sur les *walis* algériens, marocains ou les gouverneurs tunisiens et l’on pourra également interroger les similarités et les différences entre les hauts-fonctionnaires nord-africains et français.

Cet élargissement d’échelle doit enfin permettre d’interroger les enjeux spécifiques de l'exercice de la fonction et du métier en Méditerranée, en France et dans les autres États qui bordent cette mer : les préfets espagnols, français, italiens, maghrébins développent-ils par exemple des stratégies similaires contre les incendies de forêt, les mafias ou dans leur gestion des questions migratoires ?

**Bibliographie :**

Agulhon, Maurice, *La vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution*, Paris, Société des études robespierristes, 1970.

Alaoui, Nadia, *Gouverner l’incertitude : les walis de Casablanca, 2001-2015,* thèse de doctorat en Science politique sous la direction de Mohammed Tozy et Béatrice Hibou, Université d’Aix Marseille, 2019.

Allorant, Pierre, *Le corps préfectoral et les municipalités dans les départements de la Loire moyenne au XIXe siècle (1800-1914*), Orléans, Presses Universitaires d’Orléans, 2007.

Allorant, Pierre, Garrigues Jean et Guedj Jérémy (dir.), « Les parlementaires méditerranéens. France, Espagne, Italie, XIXe-XXe siècles », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 96, juin 2018.

Amalvi, Christian, Lafon Alexandre et Piot Céline (dir.), *Le Midi, les Midis dans la IIIe République (1870-1940)*, Narrosse, Éditions d’Albret, 2012.

Antonielli, Livio, « Le choix des préfets dans la République italienne et le Royaume d’Italie », *Annales historiques de la Révolution frança*i*se*, 4, 1977, p. 548-567.

Antonielli, Livio, *I prefetti dell’italia napoleonica*, Bologne, Il Mulino, 1983.

Aubert, Jacques *et alii*, *Les préfets en France (1800-1940)*, Genève, Droz, 1978.

Baruch, Marc Olivier, *Servir l’État français. L’administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997.

Bezes, Philippe, *Réinventer l’État. Les réformes de l’administration française (1962-2008)*, Paris, PUF, 2009.

Biard, Michel, *Les lilliputiens de la centralisation. Des intendants aux préfets : les hésitations d’un « modèle français »*, Seyssel, Champ Vallon, 2007.

Biland, Émilie, « Les cultures d’institution », *in* Jacques Lagroye & Michel Offerlé (dir.), Sociologie de l’institution, Paris, Belin, p. 177-192, 2010.

Birnbaum, Pierre, *Les fous de la République. Histoire politique des juifs d’État de Gambetta à Vichy,* Paris, Fayard, 1992.

Bourguinat, Nicolas, « Le Midi comme énigme historique » (dir.), *in* *L’invention des Midis. Représentations de l’Europe du Sud (XVIIIe-XXe siècles)*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2015.

Bras, Hélène, L’évolution de la fonction préfectorale depuis 1982, Thèse de doctorat de droit public, Université de Montpellier I, 1996.

Cassese, Sabino (), « Il prefetto nella storia administrativa », *Rivista trimestriale di diritto publico*, n° 33, 1983, p. 1449-1457.

Cassese, Sabino, « Le préfet en Italie », *Revue française d’administration publique*, n° 96, 1996, p. 589-598.

Chapman, Brian, *The Prefect and Provincial France*, Londres, Allen and Uwin, 1955.

Charbonnier, Jacques, *Un grand préfet du Second Empire, Denis Gavini*, Bernard Giovanangeli éditeur, 1995.

Chauvin, Francis, « La nouvelle administration régionale de l’État », AJDA (15), 2010, p. 825-830.

Cifelli, Alberto, *I prefetti della Repubblica (1946 – 1956*), Rome, Istituto poligrafico e Zecca dello Stato, 1990 ; *L’istituto prefettizio dalla caduta del fascismo all’Assemblea costituente*, Rome, Scuola superiore dell’Amministrazione dell’interno, 2008

Cobban, Alfred, « Administrative Pressure in the Election of the French Constituent Assembly, April 1848 », *Bulletin of Historical Research*, 1974, p. 328-338.

Cole, Alistair et Eymeri-Douzans, Jean-Michel, « Introduction : Administrative reforms and mergers in Europe - research questions and empirical challenges », *International Review of Administrative Sciences* (IRAS/RISA), 76 (3), 2010, p. 395-406.

Contet, Pierre (2000), *Les préfets de la Ve République. Le recrutement social et politique d’un corps de l’État*, 1958-1995, Thèse de doctorat de science politique, Université de Montpellier 1.

De Nicolò, Marco, *La prefettura di Roma (1871-1946)*, Bologne, Il mulino, 1998 ; Marco de Nicolò, *Tra Stato e società civile. Ministero dell’interno, Prefetture, autonomie locali*, Bologne, Il Mulino, 2006 ; « L’epurazione interna : l’istituto prefettizio », *in* Marco de Nicolò et Enzo Fimiani (dir.), *Dal fascismo alla Repubblica : quanta continuità ? Numeri, questioni, biografie*, Rome, Viella, 2019, p. 21-45.

Dreyfus, Françoise, *L’invention la bureaucratie : servir l’État en France, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, XVIIIe – XXe siècle*, Paris, La Découverte, 2000.

Dupuis, François et Thoenig, Jean-Claude, *L’administration en miettes*, Paris, Fayard, 1985.

Ebel, Édouard, *Les préfets et le maintien de l’ordre public en France au XIXe siècle*, Paris, La Documentation française1999.

Edenz, Maurice, *Préfets et préfètes aux outre-mer depuis 1974*, Paris, La documentation française, 2023.

Majid Embarech, *Mettre en scène l’Algérie coloniale. Les préfets d’Alger et le protocole (1936-1961*), Rennes, PUR, à paraître en 2026.

Eymeri-Douzans, Jean-Michel, *Les Gardiens de l’Etat. Une sociologie des énarques de ministère*, Thèse de doctorat de science politique, Université Paris 1, 1999.

Eymeri-Douzans, Jean-Michel, *La fabrique des énarques*, Paris, Economica, 2001.

Eymeri-Douzans, Jean-Michel, « La fonction publique aux prises avec une double européanisation », Pouvoirs, n° 117, *Serviteurs de l’Etat*, 2006, p. 121-135.

Eymeri-Douzans, Jean-Michel (2008), « Les réformes administratives en Europe : Logiques managérialistes globales, acclimatations locales », Pyramides, n° 15, p. 71-93.

García De Enterría, Eduardo, « Prefectos y Gobernadores civiles. El problema de la Administración periférica en España », *in* Eduardo García De Enterría (dir.), *La Administración española*, Madrid, Bolsillo, 1985, p. 73-88

Giddens, Anthony, *La constitution de la société*, Paris, PUF, 1987.

Gleizal, Jean-Jacques (dir.), Le retour des préfets ?, Grenoble, PUG, 1995.

Grémion, Pierre, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Éditions du Seuil, 1976.

Grenouilleau, Olivier, *Nos petites patries. Identités régionales et État central, en France, des origines à nos jours*, Paris, Gallimard, 2019.

Guedj, Jérémy et Pellegrinetti, Jean-Paul (dir.), *Pour une histoire politique de la France méditerranéenne*, Rennes, PUR, 2021.

Guillon, Jean-Marie, « Les sénateurs des départements provençaux au XXe siècle (1919-1986). Un concentré des caractéristiques de la “classe politique” régionale ? », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 96, juin 2018, p. 33-48.

Hooghe, Liesbet, *Cohesion Policy and European Integration : Building Multi-Level Governance*, Oxford, Oxford University Press, 1996.

Jèze, Gaston (), « Du rôle des préfets en France. Note de jurisprudence à propos de l’affaire des époux Delpech », *Revue du droit public et de la science politique*, avril-juin 1911, p. 272-284.

Karila-Cohen, Pierre, « Le rapport administratif : du support à l’objet », *in* Hincker, Louis (dir.), *Réflexions sur les sources écrites de la « biographie politique ». Le cas du XIXe siècle*, Paris, Éditions du CNRS, 2000, p. 15-20.

Karila-Cohen, Pierre, *« L’État des esprits ». L’administration et l’observation de l’opinion départementale en France sous la monarchie constitutionnelle (1814-1848)*, Thèse de doctorat d’histoire, Université Paris 1, 2003.

Karila-Cohen, Pierre , *L’État des esprits. L’invention de l’enquête politique en France (1814-1848)*, Rennes, PUR, 2008.

Karila-Cohen, Pierre, *Monsieur le préfet : incarner l’Etat dans la France du XIXe siècle,* Paris, Champ Vallon, 2021

Kerrouche, Éric, *Corps préfectoral et représentations de l’État*, Thèse de doctorat en science politique, IEP de Bordeaux, 1997

Kerrouche, Éric, « L’apprentissage du rôle de sous-préfet », *Politix*, vol. 10, n° 38, 1997, pp. 88-110.

Laurens, Sylvain, *Une politisation feutrée. Les hauts fonctionnaires et l’immigration en France*, Paris, Belin, 2009.

Le Clère, Bernard et Wright, Vincent, *Les préfets du Second Empire*, Paris, Armand Colin, 1973.

Le Lidec, Patrick, « L’impossible renouveau du modèle préfectoral sous la Quatrième République *», Revue française d’administration publique*, n°120, 4, 2006, p. 695-710.

Le Roy Ladurie Emmanuel, *Histoire de France des régions. La périphérie française, des origines à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2001.

Le Yoncourt, Tiphaine, *Le préfet et ses notables en Ille-et-Vilaine au XIXe siècle (1814-1914)*, Paris, LGDJ, 2001.

Liens, Georges, « Le stéréotype du Méridional vu par les Français du Nord de 1815 à 1914 », *Provence historique*, tome XXVII, oct.-déc. 1977, p. 413-431.

Lignereux, Aurélien, *Les impériaux. Administrer et habiter l’Europe de Napoléon*, Paris, Fayard, 2019.

Linz, Juan et Stepan, Alfred (1996), *Problems of Democratic Transition and Consolidation*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press.

Machelon, Jean-Pierre, « The Prefect, Political Functionary of the Jacobin State : Permanences et Continuities (1870-1914) », *in* Hazareesingh Sudhir, (dir.), *The Jacobin Legacy in Modern France*, Oxford, Oxford University Press, 2002, p. 68-88.

Manson, Stéphane, « De l’an VIII à l’an 2000 : le préfet est-il encore un “fonctionnaire politique” ? », *Revue du droit public et de la science politique*, 1, 2001 p. 201-219.

Marcou, Gérard, « Le représentant territorial de l’État et le fait régional dans les États européens », *Revue française d’administration publique*, (3), n° 135, 2010, p. 567-582.

Martin, Luis P., Pellegrinetti, Jean-Paul et Guedj, Jérémy (dir.), *La République en Méditerranée. Diffusions, espaces et cultures en France, Italie et Espagne (XVIIIe-XXe siècles),* Paris, L’Harmattan, 2012.

Martischang, François-Xavier, *L’autorité de l’État. Les préfets, les sous-préfets, les maires et la population en Lorraine au XIXe siècle*, PUR, 2025.

Michel, Valérie, « Décentralisation européenne et déconcentration nationale : les modalités d’européanisation des services territoriaux de l’État », *Revue française d’administration publique*, 2, n° 114, 2005, p. 219-228.

Moreau, Jacques et Verpeaux, Michel (dir.), *Révolution et décentralisation. Le système administratif français et les principes révolutionnaires de 1789*, Paris, Economica, 1992.

Mosser, Michel, *L’euro-préfet. Essai sur une Europe de proximité*, Paris, Vrin, 2000.

Négrier, Emmanuel, « Échanges politiques territorialisés et action publique européenne : le Languedoc-Roussillon », *in* Négrier, Emmanuel et Jouve, Bernard (dir.), *Que gouvernent les régions d’Europe ? Échanges politiques et mobilisations sub-nationales*, Paris, L’Harmattan, p. 85-103.

Nordman, Daniel et Ozouf-Marignier, Marie-Vic (dir.), *Atlas de la Révolution française*, Paris, Éditions de l’EHESS, 1989.

Ozouf-Marignier, Marie-Vic, *La formation des départements. La représentation du territoire français à la fin du XVIIIe siècle*, 2e éd., Paris, Éditions de l’EHESS, 1992 (1989).

Pasquier, Romain, *La capacité politique des régions. Une comparaison France/Espagne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

Pasquier, Romain, « The Europeanisation of French regions », *French Politics*, 7 (2), 2009, p. 123-144.

Pellegrinetti, Jean-Paul, *La Corse et la République.* *La vie politique de 1870 à 1914*, thèse d’histoire sous la direction de Ralph Schor, université de Nice, 4 vol.

Perrier, Antoine, *Monarchies du Maghreb : L'État au Maroc et en Tunisie sous protectorat (1881-1956)*, Paris, Éditions de l’EHESS, 2023.

Ponce Alberca, Julio, « Los delegados del Gobierno en España (1997-‍2018). Perfiles y actuación de una figura de confianza política ». *Historia y Política* », 44, 2020, p. 403-‍437.

Rahmouni Benhida, Bouchra et Slaoui, Younes, *Géopolitique de la Méditerranée*, Paris, Presses universitaires de France, 2013.

Richardson, Nicholas, *The French Prefectoral Corps, 1814-1830*, Cambridge, Cambridge University Press, 1966.

Rosanvallon, Pierre, *Le modèle politique français. La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2004.

Rouban, Luc, « Les préfets entre 1947 et 1958 ou les limites de la République administrative », *Revue française d’administration publique*, n° 108, 4, 2004, p. 551-564.

Spire, Alexis, Étrangers à la carte. L’administration de l’immigration en France (1945-1975), Paris, Grasset, 2005.

Spitzer, Alan B., « The Bureaucrat as Proconsul : The Restoration Prefect and the Police Generale », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 7, 4, 1965, p. 371-392.

Siwek-Pouydesseau, Jeanne, *Le corps préfectoral sous la Troisième et la Quatrième République*, Paris, Armand Colin, 1969.

Tanguy, Gildas, « Archives, objet de contraintes ? Des rapports difficiles et parfois conflictuels du politiste avec ses sources. Pour une sociologie historique de l’institution préfectorale (1880-1940) », *in* Offerlé, Michel & Rousso, Henry (dir.), *La fabrique interdisciplinaire. Histoire et science politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 229-239.

Tanguy, Gildas, « Corps et âme de l’État », *Socio-histoire de l’institution préfectorale (1880-1940)*, Thèse de doctorat de science politique, Université Paris 1, 2009.

Tanguy, Gildas, « Les préfets face à la grève : faire savoir, savoir-faire et “expertise de gouvernement” », *in* Laborier, Pascale, Audren, Frédéric, Napoli, Paolo, Vogel, Jakob (dir.), *Les sciences camérales : activités pratiques et histoire des dispositifs publics*, Paris, PUF, 2011, p. 268-295.

Thoral, Marie-Cécile (2010), *L’émergence du pouvoir local. Le département de l’Isère face à la centralisation (1800-1837)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

Thuillier, Guy, « Comment faire l’histoire du corps préfectoral », *in* *Pour une histoire de la bureaucratie en France*, Paris, Comité pour l’histoire économique et financière de la France, 1999, p. 461-469.

Im Tobin, *Le préfet dans la décentralisation*, Paris, L’Harmattan, 1997.

Olivier Tort, « L’image du Midi sous la Restauration. Variations autour du tempérament méridional », *Annales du Midi*, t. 124, n° 280, octobre-décembre 2012, p. 437

Whitcomb, Edward, « Napoleon’s Prefects », *The American Historical Review*, vol. 79, n° 4, 1974 p. 1089-1118.

Worms, Jean-Pierre, « Le préfet et ses notables », Sociologie du travail, n° 8, (3), juillet-septembre, 1966, p. 249-275.

1. Pierre Rosanvallon, *Le modèle politique français. La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2004, p. 375, qui insiste sur cette contradiction et les soubassements profonds de celle-ci. Voir également Olivier Grenouilleau, *Nos petites patries. Identités régionales et État central, en France, des origines à nos jours*, Paris, Gallimard, 2019. [↑](#footnote-ref-1)
2. Jacques Julliard, préface à Le Roy Ladurie Emmanuel, *Histoire de France des régions. La périphérie française, des origines à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2001, p. 8. [↑](#footnote-ref-2)
3. Gildas Tanguy, « Le préfet dans tous ses états ». Une histoire de l’institution préfectorale est-elle (encore) possible ?, *histoire@politique*, n°27, 2015, p. 124-145. [↑](#footnote-ref-3)
4. Alfred Cobban, « Local Government during the French Revolution », *The English Historical Review*, Vol. 58, N°. 229 , janvier 1943, p. 13-31 ; Brian Chapman, *The Prefects and Provincial France*, Londres, Allen and Unwin, 1955 ; Nicholas Richardson, *The French Prefectoral Corps, 1814-1830*, Cambridge, Cambridge University Press, 1966 ; Jeanne Siwek-Pouydesseau, *Le corps préfectoral sous la Troisième et la Quatrième République*, Paris, Armand Colin, 1969 ; Edouard Ebel, *Les préfets et le maintien de l'ordre public en France, au XIXe siècle*, Paris, IHESI, 1999 ; Jean-Pierre Machelon, « The Prefect, Political Functionary of the Jacobin State : Permanences et Continuities (1870-1914) », *in* Hazareesingh Sudhir, (dir.), *The Jacobin Legacy in Modern France*, Oxford, Oxford University Press, 2002, p. 68-88 ; Guy Thuillier, « Comment faire l’histoire du corps préfectoral », *in* *Pour une histoire de la bureaucratie en France*, Paris, Comité pour l’histoire économique et financière de la France, 1999, p. 461-469. [↑](#footnote-ref-4)
5. Pierre Grémion, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Éditions du Seuil, 1976. [↑](#footnote-ref-5)
6. Michel Crozier et Jean-Claude Thoenig, « La régulation des systèmes organisés complexes. Le cas du système de décision politico-administratif local en France », *Revue française de sociologie*, vol. 16, n° 1, 1975, p. 3-32 ; François Dupuis et Jean-Claude Thoenig, *L’administration en miettes*, Paris, Fayard, 1985 ; Im Tobin, *Le préfet dans la décentralisation,* Paris, L’Harmattan, 1997 ; Tiphaine Le Yoncourt, *Le préfet et ses notables en Ille-et-Vilaine au XIXe siècle (1814-1914*), Paris, LGDJ, 2001 ; Pierre Allorant, (2007), *Le corps préfectoral et les municipalités dans les départements de la Loire moyenne au XIXe siècle (1800-1914)*, Orléans, Presses Universitaires d’Orléans. [↑](#footnote-ref-6)
7. Marc-Olivier Baruch, *Servir l’État français. L’administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard 1997 ; Éric Kerrouche, *Corps préfectoral et représentations de l’État*, Thèse de doctorat en science politique, IEP de Bordeaux 1997 ; Marie-Cécile Thoral, *L’émergence du pouvoir local. Le département de l’Isère face à la centralisation (1800-1837)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010 ; Gildas Tanguy, « Les préfets face à la grève : faire savoir, savoir-faire et “expertise de gouvernement” », *in* Pascale Laborier, Frédéric Audren, Paolo Napoli, Jakob Vogel, (dir.), *Les sciences camérales : activités pratiques et histoire des dispositifs publics,* Paris, PUF, 2011, p. 268-295 Pierre Karila-Cohen, *Monsieur le préfet : incarner l’Etat dans la France du XIXe siècle,* Paris, Champ Vallon, 2021 ; Edenz Maurice, *Préfets et préfètes aux outre-mer depuis 1974*, Paris, La documentation française, 2023 ; François-Xavier Martischang, *L’autorité de l’État. Les préfets, les sous-préfets, les maires et la population en Lorraine au XIXe siècle*, PUR, 2025. [↑](#footnote-ref-7)
8. Paolo Pezzino, « Mafia, violence et pouvoir politique en Italie (XIXe-XXe siècles) », *in* Michel Bertrand *et al*. (ed.), *Violences et pouvoirs politiques*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 1996, p. 175-192. [↑](#footnote-ref-8)
9. Pierre Allorant, Jean Garrigues et Jérémy Guedj (dir.), « Les parlementaires méditerranéens. France, Espagne, Italie, XIXe-XXe siècles », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 96, juin 2018. [↑](#footnote-ref-9)
10. Jacques Charbonnier, *Un grand préfet du Second Empire, Denis Gavini*, Bernard Giovanangeli éditeur, 1995. [↑](#footnote-ref-10)
11. Christian Amalvi, Alexandre Lafon et Céline Piot (dir.), *Le Midi, les Midis dans la IIIe République (1870-1940)*, Narrosse, Éditions d’Albret, 2012. [↑](#footnote-ref-11)
12. Bernard Le Clère et Vincent Wright, Les préfets du Second Empire, Paris, Armand Colin, 1973 ; Bernard Le Clère, « La vie quotidienne des préfets au XIXe siècle (1815-1914) », *in* Les préfets en France, op. cit., p. 37-144. [↑](#footnote-ref-12)
13. Pierre Birnbaum, Les fous de la République. Histoire politique des juifs d’État de Gambetta à Vichy, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points », 1994 ; Yves Déloye, École et citoyenneté. L’individualisme républicain de Jules Ferry à Vichy : controverses, Paris, Presses de la FNSP, 1994. [↑](#footnote-ref-13)
14. Pierre Karila-Cohen, *Monsieur le préfet, op.cit.* [↑](#footnote-ref-14)
15. Prosper Mérimée, *Notes d’un voyage dans le midi de la France,* Paris, Fournier, 1835, p. 38. [↑](#footnote-ref-15)
16. Olivier Tort, « L’image du Midi sous la Restauration. Variations autour du tempérament méridional », *Annales du Midi*, t. 124, n° 280, octobre-décembre 2012, p. 437. [↑](#footnote-ref-16)
17. Rapport du préfet du Var, 7 juillet 1856, cité *in* Bernard Le Clère et Vincent Wright, *Les préfets du second Empire*, *op. cit*., p. 132. [↑](#footnote-ref-17)
18. François-Xavier Martischang, *op. cit*. [↑](#footnote-ref-18)
19. Pour reprendre l’expression de Jacques Lagroye, « De l’objet local à l’horizon local des pratiques », *in* Albert Mabileau (dir.), *À la recherche du local*, Paris, L’Harmattan, 1993, p. 132-166. [↑](#footnote-ref-19)
20. À l’exception bien sûr d’une littérature juridique conséquente. [↑](#footnote-ref-20)
21. Im Tobin, Le préfet dans la décentralisation, Paris, L’Harmattan, 1997 et Jean-Jacques Gleizal (dir.), Le retour des préfets ?, Grenoble, PUG, 1995. [↑](#footnote-ref-21)
22. Albert Mabileau, Le système local en France, Paris, Montchrestien, 1994, p. 97-98. [↑](#footnote-ref-22)
23. Jean-Pierre Dubois, « Décentralisation, idée révolutionnaire ? », *in* Jacques Moreau et Michel Verpeaux (dir.), *Révolution et décentralisation. Le système administratif français et les principes révolutionnaires de 1789*, Paris, Economica, 1992. [↑](#footnote-ref-23)
24. Jean El Gammal, « Les élites politiques en Lorraine de 1815 à nos jours », *in* Guedj Jérémy, Pellegrinetti Jean-Paul (dir.), *Pour une histoire politique de la France méditerranéenne*, Rennes, PUR, 2021. [↑](#footnote-ref-24)
25. Jean-Michel Eymeri-Douzans et Gildas Tanguy, *Prefects, governors and commissioners : territorial representatives of the state in Europe*, Londres, Palgrave Macmillan, 2020 ; Pierre Karila-Cohen, *Monsieur le préfet, op.cit.* [↑](#footnote-ref-25)
26. Jean-Michel Eymeri-Douzans et Gildas Tanguy, « Les préfets, une exception française ? », *La Vie des idées*, 26 avril 2022. URL : <https://laviedesidees.fr/Les-prefets-une-exception-francaise> [↑](#footnote-ref-26)
27. Marco de Nicolò, *La prefettura di Roma (1871-1946)*, Bologne, Il mulino, 1998 ; Marco de Nicolò, *Tra Stato e società civile. Ministero dell’interno, Prefetture, autonomie locali*, Bologne, Il Mulino, 2006 ; Marco de Nicolò, « L’epurazione interna : l’istituto prefettizio », *in* Marco de Nicolò et Enzo Fimiani (dir.), *Dal fascismo alla Repubblica : quanta continuità ? Numeri, questioni, biografie*, Rome, Viella, 2019, p. 21-45. [↑](#footnote-ref-27)
28. Alberto Cifelli, *I prefetti della Repubblica (1946 – 1956*), Rome, Istituto poligrafico e Zecca dello Stato, 1990 ; Alberto Cifelli, *L’istituto prefettizio dalla caduta del fascismo all’Assemblea costituente*, Rome, Scuola superiore dell’Amministrazione dell’interno, 2008 [↑](#footnote-ref-28)
29. Alessandro Breccia et Giovanni Focardi, *I prefetti nel « lungo Sessantotto » (1968-1973)*, colloque international, 29 novembre 2018, Domus Mazziniana, Pise. [↑](#footnote-ref-29)
30. Eduardo García De Enterría, « Prefectos y Gobernadores civiles. El problema de la Administración periférica en España », *in* Eduardo García De Enterría (dir.), *La Administración española*, Madrid, Bolsillo, 1985, p. 73-88 ; Julio Ponce Alberca, « Los delegados del Gobierno en España (1997-‍2018). Perfiles y actuación de una figura de confianza política ». *Historia y Política* », 44, 2020, p. 403-‍437. [↑](#footnote-ref-30)
31. Majid Embarech, *Mettre en scène l’Algérie coloniale. Les préfets d’Alger et le protocole (1936-1961*), Rennes, PUR, à paraître en 2026. [↑](#footnote-ref-31)
32. Nadia Alaoui, *Gouverner l’incertitude : les walis de Casablanca, 2001-2015,* thèse de doctorat en Science politique sous la direction de Mohammed Tozy et Béatrice Hibou, Université d’Aix Marseille, 2019.

*2019.* [↑](#footnote-ref-32)
33. Antoine Perrier, *Monarchies du Maghreb : L'État au Maroc et en Tunisie sous protectorat (1881-1956)*, Paris, Éditions de l’EHESS, 2023. [↑](#footnote-ref-33)